

DEL2025\_04\_093

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPEL A PROJET - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES**

#### *Sur proposition de Monsieur le Maire.*

La Ville de Montfermeil renouvelle son soutien aux associations de locataires avec ce deuxième appel à projet. Les associations de locataires constituent un intermédiaire entre les habitants du parc social, les bailleurs sociaux et la municipalité. Cet appel à projet s'inscrit dans la nouvelle stratégie de gestion urbaine et sociale de proximité. L'amélioration du cadre de vie des habitants passe par l'accompagnement dans la mobilisation de leurs droits, de leurs usages, ainsi que de leurs initiatives collectives. Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » a pour ambition d'accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement. De plus, les associations de locataires permettent de lutter contre les phénomènes de défiance. L'objectif de cet appel à projet est de soutenir les associations de locataires dans la mise en place de projets d'intérêt général. Il a vocation à promouvoir la participation citoyenne et la vie collective de chaque résidence. A cet effet, il est souhaité que la

1/3

DEL2025\_04\_093

municipalité verse jusqu'à 2000€ par association pour la réalisation de projet relevant d'une des thématiques suivantes ; lien social, développement durable, sport, art et culture, logement, santé. Les projets et les dépenses à engager seront soumis à validation par la ville.

Vu le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-2, L. 1811-2, L. 5219-2 et suivants,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et cohésion urbaine,

Vu l'instruction du Gouvernement du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagement quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°CT2024/03/26-11 approuvée par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est le 26 mars 2024, relative au contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°DEL2024\_06\_126-DE approuvée par le conseil municipal le 26 juin 2024, relative à l'adoption de l'annexe communale du contrat de ville 2024-2030,

Considérant que la Politique de la Ville, et plus précisément le Contrat de Ville prévoit la mise en place de dispositifs locaux de soutien aux initiatives associatives,

Considérant que les associations de locataires constituent une médiation entre les habitants et la ville et que cet appel à projet promeut la mobilisation citoyenne,

Considérant que les projets doivent s'inscrire dans un des six axes suivants : Lien social, Développement durable, Sport, Art et Culture, Logement, Santé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la mise en place d'un appel à projet à destination des associations de locataires
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

#### **35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOUANGONOU, M.*

*Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 09.05.2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 09.05.2025

Montfermeil, le 09.05.2025

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)